



Nantes Métropole et ses 24 communes prennent 30 engagements pour la Loire à faire vivre avec les habitants et les acteurs.



UNE LOIRE PLUS FRANCHISSABLE

L'essentiel

Des études pour le doublement du pont Anne-de-Bretagne seront engagées dès 2016 pour accueillir tous les modes de transports : voiture, modes doux et transport en commun. Cet élargissement - réalisé à l'horizon 2023-2025 - permettra d'augmenter les capacités de franchissement et de mettre en place une nouvelle ligne structurante de transport en commun en site propre nord-sud en direction de Pirmil-Les Isles de Rezé via le pont des Trois continents et desservant le futur hôpital. L'acquisition de bus plus longs pour la ligne 4 de Busway participera aussi à l'augmentation de la capacité de franchissements.

D'ici 2017 un plan de développement des navettes fluviales sera mis en place. La mise en service dans ce mandat d'une liaison gare maritime - Ile de Nantes préfigurera une nouvelle ligne vers le quai Wilson et le futur hôpital. Deux autres liaisons seront étudiées, entre Trentemoult et le Bas - Chantenay d'une part, et entre Saint-Sébastien-sur-Loire et l'île de Nantes d'autre part. Une offre de navettes loisirs sera explorée vers l'aval (Saint-Herblain- Indre).

Présentation du Plan de Déplacements Urbains du 25 janvier 2017

Nos engagements pour la Loire



Élargir/doubler le pont Anne de Bretagne

Cet élargissement/doublement vise à augmenter les capacités de franchissement pour accueillir tous les modes: voiture, modes doux et transport en commun. Ce projet permettra notamment l'accueil de la nouvelle infrastructure de transport en commun Pont Anne de Bretagne – Pont des 3 continents – Ce projet est aussi une pièce maitresse de la reconquête des espaces publics du quai de la Fosse, à la fois pont et espace public de qualité reliant la promenade de la gare à la Loire à l'île de Nantes. Les premières études techniques seront engagées dès 2016 pour une réalisation à l'horizon 2023-2025.



Passer d'un réseau de transports collectifs centralisé à un réseau maillé

Cette évolution va se concrétiser par la réalisation d'ici 2017 d'un schéma directeur des lignes structurantes des Transports en Commun en Site Propre (T.C.S.P. : tramway, busway, chronobus) (où en sommes nous). Ce schéma accompagnera le développement de la Métropole en s'appuyant sur un principe de maillage du réseau particulièrement à l'échelle de la centralité métropolitaine et de sa partie ouest. Plus précisément, il s'agira d'assurer la desserte de l'ouest de l'île de Nantes, de Pirmil les Isles et du Bas-Chantenay de telle sorte que l'accessibilité au nouveau CHU par les transports collectifs soit d'un niveau équivalent voire supérieur à la desserte actuelle du site de l'Hotel Dieu, permettant ainsi à plus de 80% de la population de la métropole d'y avoir accès avec au maximum une correspondance. Ce maillage se traduira par la réalisation d'infrastructures nouvelles pour des transports collectifs en site propre sur l'île de Nantes et notamment la création d'un axe utilisant les ponts des trois continents et d'Anne de Bretagne. Cette

quatrième ligne de TCSP pour la traversée de la Loire complétera les lignes 2 et 3 du tramway et la ligne 4 du busway. Ce réseau sera mis en place progressivement avec une étape majeure à l'ouverture du CHU. Par ailleurs, le développement de capacité du réseau actuel sera mis en œuvre dès 2018 avec la mise en service sur la ligne de busway, de bus électriques de grande capacité, puis après 2020 par le remplacement des tramways actuels des lignes 2 et 3 par des tramways plus capacitaires. Enfin le développement des parcs relais à moyen (+ 3000 places d'ici 2020) et long terme permettra d'accompagner le développement du réseau de transports collectifs et le transfert modal.



Mieux mailler le réseau vélo dans l'agglomération et dans la centralité urbaine

Après avoir créé les aménagements vélos structurants nord-sud et est-ouest, Nantes Métropole poursuit le plan vélo afin de mieux mailler l'agglomération et la centralité. Dans ce cadre sera réalisé à court terme en appui du nouveau plan vélo, un schéma directeur de voies express vélo intercommunales. Ce schéma développera les liaisons vélos de part et d'autre de la Loire et se traduira par des premières réalisations avant 2020.
Où en sommes nous



Optimiser les ouvrages de franchissement existants situés sur le périphérique

Suite aux expérimentations engagées en 2015 sur le Pont de Cheviré, Nantes Métropole et l'Etat décideront d'ici 2017 des aménagements définitifs pour faciliter la circulation sur les ponts de Bellevue et Cheviré : feux tricolores d'accès aux bretelles, modification du nombre de voies de circulation... Nantes Métropole et l'État poursuivront cet objectif de capacité et de fluidité en étudiant et en programmant de nouvelles améliorations.
où en sommes nous



Créer de nouvelles navettes fluviales connectées au réseau de transport en commun

Dans l'ambition de poursuivre et amplifier l'usage de la Loire pour compléter le maillage du réseau de transport, connecter par voie d'eau les pôles générateurs de trafic au sein des projets urbains et les lignes structurantes de transport, nous proposons d'élaborer d'ici 2017 un plan pluri-annuel de développement des navettes fluviales. Il s'agira à partir d'études de faisabilité de définir les conditions techniques d'implantation des pontons nécessaires, les aménagements des espaces publics permettant de faciliter l'accès aux navibus, et les programmations dans le temps afin d'accompagner les projets urbains majeurs des bords de Loire. Où nous en sommes

Plusieurs liaisons nouvelles peuvent ainsi s'envisager: entre Gare maritime et l'Ouest de l'Île de Nantes (connexion avec la ligne C5) pouvant être prolongée vers le quai Wilson et le futur CHU ; entre Trentemoult et le Bas-Chantenay en lien avec le projet urbain et la connexion aux lignes de TC du Bas-Chantenay; un développement du navibus Gare maritime - Trentemoult par création d'un ponton complémentaire à l'Ouest auquel un P+R et une connexion à des lignes de bus peuvent être envisagés. Des liaisons à partir des pôles d'échanges de Grèneraie et Pirmil vers le quai Wilson et Gare maritime seront à étudier.

D'ici 2020, Nantes Métropole s'engage à la mise en œuvre d'une première étape de développement pouvant concerner la liaison Gare maritime - Ouest Île de Nantes ainsi que le développement du navibus Gare maritime - Trentemoult aval. Les autres services (Saint-Sébastien-sur-Loire - Île de Nantes et Trentemoult - Chantenay) s'inscriront dans le temps des différents projets urbains du Sud Ouest de l'Île de Nantes et du Bas-Chantenay.

En parallèle, et dans la perspective d'améliorer la découverte du fleuve et de permettre à un plus grand nombre d'habitants et de visiteurs d'effectuer leurs déplacements de loisir par bateau, nous nous engageons à développer des partenariats et initier des projets de services touristiques par voie d'eau entre les communes ligériennes. Une offre de navettes loisirs sera explorée vers l'aval (Saint-Herblain, Indre, Couëron) et vers l'amont (Saint-Sébastien-sur-Loire, Mauves-sur-Loire). Dans ce cadre nous identifierons les besoins en équipements de pontons supplémentaires que nous réaliserons en accompagnement de ces projets.



Vérifier l'évolution des besoins de franchissements au fur et à mesure de la mise en oeuvre des actions pour adapter les choix

Afin d'adapter nos choix à l'évolution des besoins et des comportements, seront poursuivies des études d'intérêt et de faisabilité de différentes solutions de franchissements dans le secteur ouest Rezé - Chantenay (notamment de type tunnel, transport par câble, ...) - à l'exclusion de toute solution pouvant impacter les activités portuaires.

Nantes Métropole décide de ne pas retenir l'option Pont transbordeur comme une solution de franchissement compte tenu de son impact limité au regard des besoins de franchissement. Pour autant, concernant son attractivité touristique potentielle, et à la demande de la commission du débat, Nantes Métropole propose de diffuser les conclusions de l'étude évoquée lors du débat et, si nécessaire, d'en compléter les analyses.

Par ailleurs les documents d'urbanisme et les projets urbains préserveront les espaces permettant de ne pas empêcher dans le futur la réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement de Loire situé entre l'ouest de l'île de Nantes et la Gare Maritime (bras de la Madeleine). Où nous en sommes

Le calendrier des engagements

D'ici 2017

- Lancer les études d'élargissement/doublement du Pont Anne de Bretagne
- Définir et programmer les conditions d'optimisation des ouvrages de franchissement existants – Ponts de Cheviré et de Bellevue
- Réaliser le schéma directeur de transports collectifs
- Réaliser le schéma directeur des voies express vélo intercommunale

2017-2020

- Mise en service des Busway électriques à grande capacité (+35% de capacité)
- Poursuite du développement des lignes chronobus C9 et C20
- Création de 3000 places de stationnement supplémentaires dans les Parking Relais
- Poursuivre les études d'intérêt de différentes solutions de franchissements sur le secteur ouest entre Rezé et Chantenay
- Mise en service des premières réalisations des voies express vélo du schéma directeur
- Mise en œuvre des navettes fluviales Gare maritime-Ouest de l'Île de Nantes, et Gare maritime-Trentemoult aval

2020..

- Mise en service du Pont Anne de Bretagne
- Mise en œuvre des nouvelles lignes de transport en commun en site propre maillant l'ouest de la centralité et utilisant les Pont Anne de Bretagne – Pont des Trois Continents
- Des emprises foncières préservées si nécessaire pour un franchissement éventuel à long terme entre l'Île de Nantes et la Gare Maritime.
- Créer des parcours touristiques « Loire » - Voyage à Nantes